

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 22-11

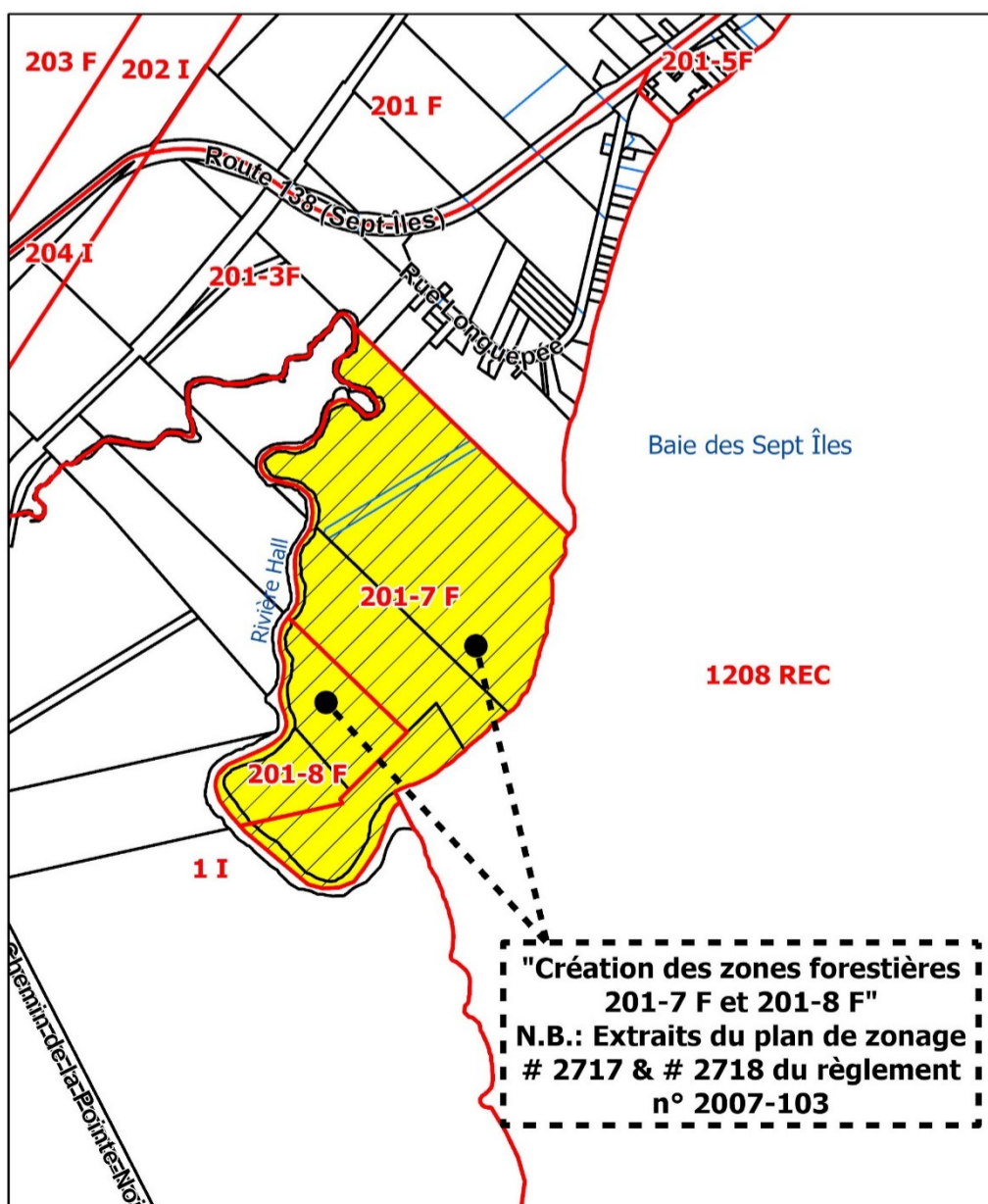
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 -
CRÉATION DES ZONES FORESTIÈRES 201-7 F ET 201-8 F

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 22-11 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Création des zones forestières 201-7 F et 201-8 F », la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2022, le projet de règlement n° 22-11 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Création des zones forestières 201-7 F et 201-8 F ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin de permettre la réalisation d'un projet agro-touristique au Canton Arnaud.

La zone visée par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE



3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MARDI 20 DÉCEMBRE 2022** à compter de **19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

4° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5° Ce projet de règlement peut être consulté au **septiles.ca** ainsi qu'au Service du greffe de la municipalité, 546, avenue De Quen à Sept-Îles, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 29^e jour du mois de novembre 2022.

M^e Valérie Haince, OMA
Greffière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 7 décembre 2022 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 7 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de décembre 2022.

M^e Valérie Haince, OMA
Greffière
VH/vc
